Dossier d'inscription La purification en énergétique



@: formationstellura@gmail.com

Centre TELLURA - Formation en méthodes énergétiques

Formation la purification en énergétique

Contenus de la formation

Cette formation se propose de vous enseigner, durant une journée, les différentes facettes de la purification en énergétique en étudiant les lois, règles et facteurs influençant la transmission et la propagation des phénomènes énergétiques nuisibles.

Elle vous permettra de comprendre comment notre corps peut être déséquilibré par les énergies qui nous entourent et elle vous apportera les solutions afin de se purifier des influences toxiques auxquelles nous sommes fréquemment soumit.

À qui s'adresse cette formation

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées par l'énergétique en générale, à toutes les personnes désirant comprendre, se purifier et se protéger de ces énergies qui nous sont nuisibles. À toutes personnes souhaitant comprendre cette énergie qui nous entoure et dans laquelle nous vivons chaque jour et pouvoir se crée un environnement sain, améliorer son bien-être et celui de ses proches.

POSSIBILITÉ DE SUIVRE LE COURS EN DISTANCIEL

Le formateur :

JAFER Dimitri est kinésithérapeute spécialisé en thérapies énergétiques (acupuncture, qi gong tui na).

Passionné par l'étude de l'énergétique, il s'est formé dans ses différentes approches occidentales et orientales (bioénergie, géobiologie, MTC, feng shui, ...) ce qui lui permet d'avoir une vision globale de nos disciplines et d'en embrasser les différentes implications sur le corps et l'esprit.

<u>Informations pratiques:</u>

Dates de la formation:

• Vendredi 19/04/2024

Horaire de 9h00 à 17h00

Modules: la purification

- Les différentes classes d'énergie
- Différence entre énergie et charge
- Modes de propagation des énergies et des charges
- Règles fondamentales de protection
- Les méthodes de purification
 - Quand et pourquoi purifier?
 - o Les moyens de purification
 - o Purification de lieu
 - o Purification d'un objet
 - o Purification d'une personne

Condition financière

- ➤ 100€ à régler comme suit:
 - 50€ faisant valeur d'inscription
 - 50€ au plus tard le jour de la formation

Inclus dans le prix:

- Le cours et syllabus
- Café et thé
- Le matériel pour la pratique

Lieu de laformation

Centre Tellura

Rue Biname Bajart 32/2

5170 Bois de Villers

Centre Tianlong Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail: formationstellura@gmail.com

Contrat d'inscription: Formation les purifications en énergétique

Modules	Nombre	Coût cours directs
Acompte faisant valeur d'inscription	1	50€
Les purifications en énergétique	1	50€
Total à payer sur le compte BE26 36310700 9329		100€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules - les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :		
Rue et n°:		
Ville Pays Téléphone fixe :	Tél. portable :	
E-mail :		
Date de naissance :	EN PRÉSENTIEL	
Profession actuelle :	EN DISTANCIEL	
Numéro de T.V.A. (si d'application) :		
Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-d et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d' BE26 36310700 9329 du centre Tellura au moins 15 jours avant le dé engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditie	accord avec elles. Il verse le montant i Ebut des cours. De son côté l'centre Tel	requis au compte bancair
Signature du candidat	Centre Tellura	
(Précéderlasignature de la mention « lu et approuvé »)	Signature et cachet	
Date :		

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) soussigné(e) et le Centre Tellura.

- 1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
- 2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste ou par mail.
 - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.7. Le centre Tellura se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien- être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
 - 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que l'Centre annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
- 3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
- 4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions.
- 5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE 26 3631 0700 9329** Centre Tellura, tous frais bancaires à charge du candidat.
- 6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Le Centre Tellura se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
- 7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
- 8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indué qui peut être fait du contenu des présentes études.
- 9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique du Centre Tellura, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
- 10. Les activités du Centre Tellura sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité accidents régulière et valide pour la Belgique.
- 11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
- 12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
- 13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)